



S3 de LILLE  
209 rue Nationale 59000 LILLE

Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49  
Courriel : s3ll@snes.edu

Lille, le 6 novembre 2020  
Jean-François CARÉMEL  
Secrétaire académique du SNES-FSU  
A

Madame le Recteur de l'académie de Lille  
Hôtel académique  
144 rue de Bavay  
59000 LILLE

Madame le Recteur,

Nous sommes régulièrement reçus en intersyndicale concernant la situation sanitaire et nous vous en remercions. Au cours de ces audiences, et suite à nos demandes en instance, vous avez toujours indiqué qu'il ne pouvait pas y avoir de cumul présentiel/distanciel si aucun temps de cours n'était libéré pour les professeurs. Le travail à distance concerne les personnels vulnérables qui ne sont pas en ASA.

Nous avons donc été pour le moins surpris des conditions données à l'acceptation par le rectorat du passage en effectifs réduits dans les établissements scolaires et notamment celle de renvoyer un projet, avec la « mise en place de l'hybridation des cours », qui est une des pistes envisagées dans le plan de continuité pédagogique publié sur le site du ministère mais qui n'est pas une obligation. Les annonces du ministre ce jeudi 5 novembre confortent notre analyse.

Si les collègues demandent ce passage aux effectifs réduits, c'est pour pouvoir maintenir les établissements ouverts le plus longtemps possible et assurer aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage que lors du confinement complet de mars. Ils n'ont donc pas l'intention d'abandonner leurs élèves et ont montré pendant le confinement de mars à mai que, sans attendre l'aide de l'institution, ils avaient su mettre en œuvre de multiples ressources dans le cadre de leur liberté pédagogique pour continuer à travailler avec leurs élèves malgré tout.

Le courrier que vous avez signé le 4 novembre avec M. Bessol et qui s'adresse aux chefs d'établissements est reçu par les collègues qui ont eu connaissance de son contenu comme une marque de défiance et un travail supplémentaire dans une période déjà extrêmement difficile. Rédiger un projet ne se fait pas en 10mn et cela s'ajoute à toutes les autres adaptations nécessaires : ce sont les équipes qui sont face aux élèves et il faut leur faire confiance ; elles n'ont plus à faire la preuve de leur conscience professionnelle. Il n'est pas utile d'ajouter des injonctions pédagogiques, comme celle de l'hybridation des cours ; des collègues choisissent d'autres formes de suivi comme les préparations données aux élèves avant le débriefing lors du retour au présentiel par exemple ; des collègues peuvent choisir aussi des méthodes différentes avec des classes aux profils différents ou selon les périodes et le moment de la séquence. Donc, pourquoi parler obligatoirement d'« hybridation » des cours ? Par ailleurs, les injonctions à faire le programme semblent également inutiles : c'est le premier souci des collègues et ils sont attentifs aussi à ce qui se discute actuellement au ministère et aux éléments annoncés ce jeudi 5 novembre. Bref, ces injonctions sont reçues comme autant de pressions dont ils se passeraient bien dans cette période difficile.

Nous souhaitons, afin d'apaiser les esprits, que des éléments complémentaires et rassurants soient très rapidement communiqués ; et notamment, qu'il soit expliqué que « l'hybridation des cours » n'est qu'un exemple parmi d'autres, qu'elle n'a aucun caractère obligatoire, et que la liberté pédagogique des collègues reste entière en ce qui concerne le recours à tel ou tel dispositif numérique. D'ailleurs, dans la circulaire ministérielle, ces dispositifs ne sont évoqués que pour "alimenter les échanges", ce que nous ne manquerons pas de signaler à nos collègues. Le projet existe forcément et les équipes en discutent continuellement mais il n'existe pas forcément sur le papier : la rédaction est une autre étape qui demande du temps ; il faut aussi rassurer sur ce point. Il nous semble également important que les CA soient convoqués en urgence sans attendre la rédaction d'un projet, ce qui conduirait à retarder le passage à des effectifs réduits, pourtant urgent vu la situation sanitaire. L'avis peut être un avis de principe.

Soyez, Madame le Recteur, pleinement convaincue de notre profond attachement au service public de l'Education Nationale.

Jean-François Carémel

Secrétaire académique du SNES-FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Carémel', written over a faint horizontal line.